BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3647

76 – SEINE-MARITIME

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ROUEN

Extrait de jugement

Date : 11 août 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC DE L'IMMEUBLE SIS 10 RUE VERDUN.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 10, rue Verdun, 76500 Elbeuf.
Complément de jugement : ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire rendue par le tribunal judiciaire de Rouen ; ordonnance en date du 11 août 2026 désignant la SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Nathalie LEBOUCHER, 4 passage de la Luciline - 76000 Rouen, en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la résidence sise 10 rue de Verdun à Elbeuf (76500) au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 et 62-1 et suivants du décret du 17 mars 1967. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL FHBX dans un délai de trois mois à compter de la présente publication au BODACC. L'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-I de la Loi du 10 juillet 1965. N° RG : APCCO29-1